

MOUVEMENT DE PROTESTATION DU PARC GEZI

LE DROIT DE RÉUNION
PACIFIQUE
VIOLEMMENT BAFOUÉ
EN TURQUIE

EXTRAITS

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



1. INTRODUCTION

« Malheureusement, le gouvernement persiste dans sa politique de violence, de répression et de censure face à une population qui demande le respect de ses droits humains pacifiquement et démocratiquement. Nous voulons faire savoir que nous travaillons à créer un climat de sécurité dans notre société, où les questions démocratiques peuvent être débattues sans tension et sans menace physique pour qui que ce soit. »

Déclaration de Taksim Solidarity après un entretien avec le Premier ministre adjoint Bülent Arınç, 5 juin 2013¹

« Nous ne pouvons pas rester à ne rien faire alors que quelques vandales investissent la place et harcèlent la population. Quand la nation a voté pour nous, elle nous a donné le devoir de préserver notre histoire. »

Premier ministre Recep Tayyip Erdoğan, 2 juin 2013²

Le 30 mai, à Istanbul, la police a dispersé une petite manifestation qui rassemblait quelques centaines de militants défenseurs de l'environnement. Les forces de l'ordre ont fait usage de gaz lacrymogène, ont roué de coups les manifestants, et ont mis le feu à leurs tentes. Les revendications des manifestants et la réponse excessive des autorités ont touché un point sensible. En quelques jours, des dizaines de milliers de manifestants sont descendus dans les rues des plus grandes villes de Turquie. Vers la mi-juin, le mouvement de protestation du parc Gezi rassemblait des centaines de milliers de personnes et avait gagné presque toutes les 81 provinces de Turquie³.

Le mouvement de protestation du parc Gezi a débuté dans le cadre d'une campagne de longue haleine contre la destruction du parc, l'un des derniers espaces verts du centre d'Istanbul, prévue pour un plan de réaménagement de la zone de Taksim. Ce plan comprend la construction d'une réplique d'une caserne militaire ottomane du 19^{ème} siècle, Topçu Kışlası, et selon le Premier ministre, la construction d'un centre commercial et d'une mosquée. Ce n'est pas juste la destruction du parc qui a suscité autant de colère, mais l'opacité qui entoure la décision de lancer ce projet de développement, que certains critiques décrivent comme caractéristique non pas seulement des projets d'aménagement urbains, mais d'un gouvernement qui ne respecte ni n'écoute l'opposition.

Les manifestations nationales se sont embrasées après que les autorités ont violemment porté atteinte à l'intégrité physique des manifestants du parc Gezi, et ont tenté de les priver tout bonnement du droit de manifestation pacifique. L'usage systématique par les forces de police de gaz lacrymogène, de canons à eau, de balles en plastique et les passages à tabac des manifestants en réponse à des manifestations dans leur très grande majorité pacifiques n'ont fait qu'attiser la colère de la population.

Pendant les semaines qui ont suivi, ce schéma s'est reproduit partout dans le pays. Les protestations contre les violences policières et l'attitude perçue comme arrogante du gouvernement ont été réprimées à nouveau par la violence et le discours gouvernemental s'est durci. En effet, malgré l'intervention de personnalités comme le Secrétaire général des Nations unies pour appeler les autorités à mettre fin aux violences, le Premier ministre a répondu par des menaces d'une répression encore plus sévère si les manifestations continuaient⁴. Les manifestations de grande ampleur ont continué en juin et début juillet, avant de baisser en régularité et nombre de participants à partir de la mi-juillet et en août.

Au plus fort des manifestations du parc Gezi, les autorités ont fait preuve d'une intolérance totale envers toute forme de contestation, y compris lorsque celle-ci était passive. Même les personnes participant au mouvement des « hommes à l'arrêt », une méthode pacifique de contestation qui consistait à se tenir debout, immobile et silencieux sur la place Taksim, ont été mises en détention. En juillet, le Premier ministre a déclaré que taper sur des casseroles en soutien aux manifestants serait considéré comme un crime, et des poursuites pénales ont été engagées dans au moins un cas (en Turquie, frapper sur des casseroles chez soi est une forme traditionnelle de contestation⁵).

Les manifestants ont continué à être victimes de violences policières, et des journalistes sur place, des médecins qui venaient en aide aux blessés et des avocats défendant leurs droits ont également été arrêtés et victimes d'un usage arbitraire et excessif de la force. Plutôt que de réagir face aux abus des forces de police, les autorités ont ciblé les commerçants qui ouvraient leurs portes aux manifestants en fuite, promettant des sanctions à leur encontre, et ont condamné les médias sociaux comme Twitter et Facebook, qui relayaient des messages des manifestants et de leurs sympathisants⁶.

Inversement, les médias nationaux ont donné très peu de couverture aux manifestations, parfois omettant complètement d'en parler, ou alors sans donner le point de vue des manifestants dans leurs reportages.

La décision de la chaîne CNN Türk de diffuser un documentaire de deux heures sur les pingouins pendant le premier week-end où se sont déroulées des manifestations de grande ampleur dans tout le pays est devenue un symbole de l'autocensure dans les médias nationaux aux yeux de beaucoup de contestataires et du public.

Le mouvement de protestation du parc Gezi s'est soldé par de nombreux blessés. Le 15 juillet, l'Association médicale turque a rapporté au 10 juillet plus de 8 000 blessures survenues lors des manifestations⁷. À la fin du mois d'août, on comptait cinq personnes tuées pendant les manifestations. Des preuves tangibles relient trois de ces morts au recours abusif de la force par la police.

Le ministère de l'Intérieur a annoncé le 23 juin qu'environ 4 900 personnes avaient été mises en détention lors des manifestations. À la fin du mois d'août, la police continuait d'arrêter et d'interroger des individus au sujet de présomptions d'incitations à manifester ou de participation au mouvement. Comme d'autres accusés d'avoir incité aux protestations, des membres éminents de Taksim Solidarity, une coalition de plus de 100 organisations non gouvernementales, groupes

politiques et corps professionnels, ont fait l'objet d'une enquête en vertu de la loi antiterroriste. Inversement, il y a eu très peu d'avancées concernant les enquêtes sur les dizaines de cas de violence policière. Il est en fait actuellement très peu probable que les officiers de police responsables de violations soient traduits en la justice à moins que les autorités ne prennent des mesures de manière urgente.

À ce jour, la réponse des autorités au mouvement de protestation du parc Gezi s'inscrit dans une longue série de violations des droits humains en Turquie : le refus du droit au rassemblement pacifique, l'usage excessif et impuni de la force par les officiers de police et, parallèlement, les poursuites engagées contre ceux qui ont exprimé des opinions contestataires légitimes.

Le mouvement du parc Gezi s'est distingué en termes d'échelle et de type de public participant : de telles manifestations étaient inédites en Turquie par rapport au nombre de participants, à la durée (plus de deux mois), et au fait qu'elles se sont propagées dans toutes les provinces du pays. Beaucoup des manifestants avaient moins de 30 ans et n'avaient encore jamais pris part à une quelconque forme de contestation politique. Beaucoup étaient issus de milieux favorisés. Tout cela a développé une prise de conscience choc pour un public large en Turquie quant aux violations des droits humains qu'avaient pu subir des personnes qui avaient manifesté pour des questions sensibles telles que les droits des Kurdes ou la politique.

Plus que tout, les manifestations du parc Gezi montrent la nécessité pour les autorités d'adopter une approche radicalement différente des manifestations publiques pacifiques. Le gouvernement actuel doit apprendre à tolérer les opinions divergentes exprimées par le biais de manifestations de rue, et veiller à ce que les policiers disposent de l'équipement, de la formation et des instructions pour assurer le maintien de l'ordre en toute légalité.

LA RÉACTION D'AMNESTY INTERNATIONAL AU MOUVEMENT DE PROTESTATION DU PARC GEZI

Pendant les premiers jours des manifestations, le bureau d'Amnesty International à Istanbul a laissé aux médecins volontaires l'usage de ses locaux pour accueillir les personnes blessées. Amnesty International a également observé les tactiques policières et relevé les comportements violents parmi les manifestants lors des manifestations à Istanbul et Ankara. Dès le début du mouvement de protestation, Amnesty International a publié une série de déclarations témoignant des violences policières et appelant les autorités à y mettre un terme, tout en encourageant les manifestants à rester pacifiques. Dans le cadre des recherches effectuées pour ce rapport, Amnesty International s'est entretenue avec des militants qui participaient aux manifestations, des représentants d'ONG, d'organisations professionnelles, des médecins, des avocats et des journalistes. Amnesty International a mené des recherches sur le terrain en juin, juillet et août à Ankara, Antioche, Istanbul et Izmir et conduit des entretiens téléphoniques avec des personnes d'autres villes. Amnesty International s'est également entretenue avec le Gouverneur d'Istanbul au sujet des manifestations et de la réaction des autorités.

Dans ce rapport, Amnesty International demande aux autorités turques de remplir leur obligation de respecter le droit de manifester pacifiquement, et d'interdire l'usage d'une force excessive, arbitraire, injustifiée et abusive contre les manifestants ou les autres citoyens. Amnesty International appelle les autorités à mener des enquêtes approfondies sur toutes les allégations d'un usage abusif de la force par des officiers de police et à traduire les responsables en justice. Amnesty International appelle également les autorités à faire en sorte qu'on ne puisse engager de poursuites contre des personnes en raison de leur participation pacifique à des manifestations ou de leur implication dans l'organisation ou pour toute autre action entreprise en soutien au mouvement de protestation ou pour défendre les droits des manifestants. Amnesty International considérera toute personne emprisonnée uniquement en raison de l'exercice pacifique de ses

droits comme prisonnier d'opinion.

Amnesty International appelle également la communauté internationale à interdire immédiatement les exportations ou les transferts vers la Turquie d'agents chimiques irritants comme le gaz poivre et le gaz lacrymogène, ainsi que de balles en caoutchouc, jusqu'à ce que des enquêtes approfondies aient été menées au sujet du détournement de leur usage et que des mesures efficaces aient été mises en place pour garantir que ces équipements ne seront pas utilisés pour commettre des violations des droits humains.

2. USAGE ABUSIF DE LA FORCE PAR LES RESPONSABLES DE L'APPLICATION DES LOIS

« J'appelle expressément tous les citoyens de notre pays qui ont soutenu ces manifestations à rentrer chez eux. Malheureusement, à ce stade, l'État va devoir considérer tout individu qui se trouve là [place Taksim] comme un membre d'une organisation terroriste. »

Egemen Bağış, ministre des Affaires européennes et négociateur en chef pour les négociations d'adhésion de la Turquie à l'UE, 15 juin 2013⁸

La réponse des autorités aux mouvements de protestation du parc Gezi s'est traduite par un usage abusif, extrême et prolongé de la force par les responsables de l'application des lois au cours des manifestations. Depuis une génération, la violence policière à l'égard de manifestants n'avait pas été si prononcée. D'après l'Ordre des médecins de Turquie, plus de 8 000 personnes ont été blessées lors des manifestations au 10 juillet dernier. Plus de 61 de ces victimes ont été gravement blessées. L'Ordre des médecins a indiqué que 11 personnes avaient perdu un œil et que 104 avaient souffert de graves blessures à la tête⁹. Selon le ministre de l'Intérieur, plus de 600 policiers ont été blessés durant les manifestations¹⁰. Cinq personnes, dont un policier, sont décédées des suites des blessures subies sur les lieux de la manifestation.

Des éléments extrêmement probants indiquent que trois de ces cinq décès de manifestants liés au mouvement du parc Gezi sont dus à l'usage abusif de la force par la police. Une personne a reçu une balle réelle dans la tête, tirée par un policier. Une autre a été battue à mort. Parmi les personnes accusées de ce meurtre figurent des policiers. Un troisième manifestant a été blessé à la tête au cours d'une manifestation. D'après des témoins, il a été touché par une grenade lacrymogène tirée à bout portant par la police. Les déclarations de témoins indiquent que les deux autres décès étaient dus à des accidents¹¹.

Des médecins, des avocats et des militants impliqués dans les manifestations ont déclaré à Amnesty International qu'à de nombreuses reprises, les blessés n'osaient pas se rendre à l'hôpital pour y obtenir des soins médicaux, de peur d'être identifiés comme participants au mouvement de contestation et d'augmenter ainsi le risque de faire l'objet d'une détention arbitraire ou de poursuites. Nombre de cas de violences policières figurant dans ce rapport concernent des journalistes ou d'autres professionnels non impliqués dans les manifestations. De nombreux manifestants, parmi lesquels des jeunes n'ayant jamais participé à des mouvements de protestation d'ordre politique auparavant, ont indiqué à Amnesty International qu'ils ne souhaitent pas que leurs cas de violences policières figurent dans ce rapport. De même, ils refusent de porter plainte, de peur de voir des poursuites pénales engagées à leur encontre.

Dès le début des manifestations, la police a eu recours à des canons à eau, du gaz poivre et du gaz lacrymogène de manière disproportionnée et injustifiée. En effet, dans la plupart des cas, ces armes ont été utilisées pour disperser des manifestants pacifiques, plutôt qu'en réponse ciblée à des actes de violence individuels ou collectifs. D'innombrables cas d'abus ont été montrés à la télévision et dans de nombreuses vidéos postées sur Internet et partagées *via* les réseaux sociaux.

Des policiers – parfois en civil – et des civils collaborant avec la police ont également été vus en train de battre des manifestants présumés. Des professionnels – journalistes, médecins, avocats, etc. – exerçant leurs fonctions sur le lieu des manifestations ont également été battus par la police. La majorité des femmes arrêtées par la police qu'Amnesty International a rencontrées dans le cadre de ce rapport ont indiqué avoir été harcelées sexuellement par des responsables de l'application des lois. Quasiment toutes ont fait état d'insultes répétées à caractère sexuel, plusieurs ont déclaré avoir subi des menaces d'ordre sexuel, et quelques-unes ont indiqué avoir été victimes d'agressions sexuelles (voir les cas d'Eylem Karadağ et de Deniz Erşahin ci-dessous).

La plupart des enregistrements vidéo et beaucoup des cas figurant ci-dessous indiquent que la force a été utilisée de manière abusive – pas seulement pour disperser les foules et répondre à des actes individuels de violence – souvent à des fins punitives à l'encontre de personnes fuyant clairement le lieu d'une manifestation, ou de petits groupes de personnes se trouvant à proximité des manifestations sans y prendre part.

En dépit des violations généralisées et systématiques commises par les policiers, les autorités ont continué à faire l'éloge des actions policières. Le Premier ministre Recep Tayyip Erdoğan a rejeté les appels internationaux à la retenue pour les forces de police, et a fièrement affirmé que la police aurait recours à une force encore plus extrême. Il a ensuite qualifié les agissements de la police de « légendaires¹² ».

Le niveau de violence utilisé par la police face au mouvement de protestation du parc Gezi montre ce qui se passe lorsque des policiers peu formés et mal supervisés reçoivent l'ordre d'utiliser la force - et sont encouragés à le faire sans modération - en sachant qu'ils risquent peu d'être identifiés puis poursuivis pour les violences qu'ils commettent. Amnesty International appelle donc les autorités à mener de véritables enquêtes par rapport à toutes les allégations de torture, de mauvais traitement et d'usage arbitraire ou abusif de la force de la part des responsables de l'application des lois, et à veiller à ce que les responsables soient traduits en justice, dans le cadre de procès équitables. Amnesty International appelle également les autorités à garantir que les prochaines interventions policières respectent l'interdiction absolue de la torture et de toutes les autres formes de mauvais traitement. Le recours à la force doit être nécessaire, proportionné et conforme aux normes internationales.

En raison des violations généralisées des droits humains commises au moyen d'équipements antiémeutes par les responsables de l'application des lois dans le cadre de rassemblements publics, Amnesty International appelle également les gouvernements – en particulier ceux des pays ayant fourni des équipements antiémeutes à la Turquie (Brésil, Belgique, Chine, République tchèque, Hong Kong, Inde, Israël, Corée du Sud, Royaume-Uni et États-Unis – voir les détails en annexe 2 de la version complète du rapport en anglais) – à interdire immédiatement les transferts à destination des organes responsables de l'application des lois d'agents chimiques irritants et de projectiles à impact cinétique utilisés pour le maintien de l'ordre. Cette interdiction doit rester en vigueur jusqu'à ce que les autorités turques acceptent que soient rapidement menées des enquêtes indépendantes et impartiales sur les allégations d'usage abusif ou arbitraire de la force, et s'engagent à utiliser ces équipements conformément aux normes internationales.

NORMES DU DROIT INTERNATIONAL ET NATIONAL RELATIVES À LA TORTURE ET AUX AUTRES FORMES DE MAUVAIS TRAITEMENTS, ET À L'USAGE DE LA FORCE PAR LES RESPONSABLES DE L'APPLICATION DES LOIS

Le droit international coutumier interdit la torture et les autres formes de mauvais traitements. Cette interdiction figure dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi que dans nombre de traités internationaux et régionaux relatifs aux droits humains, parmi lesquels l'article 7 du PIDCP, l'article 3 de la CEDH, la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (Convention contre la torture) et la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants¹³.

Les Principes de base des Nations unies sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois offrent des orientations sur les situations dans lesquelles la force peut être légalement utilisée, sans violer les droits humains, notamment le droit à la vie et le droit de ne pas être soumis à la torture ou à d'autres mauvais traitements. Ces lignes directrices indiquent clairement que la police doit mettre en œuvre autant de moyens non violents que possible avant de recourir à la force, laquelle doit être limitée au minimum nécessaire, et uniquement utilisée si les autres moyens mis en œuvre s'avèrent inefficaces ou ne permettent pas d'atteindre le résultat escompté. Les principes n°13 et 14 stipulent que :

« Les responsables de l'application des lois doivent s'efforcer de disperser les rassemblements illégaux mais non violents sans recourir à la force et, lorsque cela n'est pas possible, limiter l'emploi de la force au minimum nécessaire. »

« Les responsables de l'application des lois ne peuvent utiliser des armes à feu pour disperser les rassemblements violents que s'il n'est pas possible d'avoir recours à des moyens moins dangereux, et seulement dans les limites du minimum nécessaire. Les responsables de l'application des lois ne doivent pas utiliser d'armes à feu en pareils cas, sauf dans les conditions stipulées dans le principe 9 » (c'est-à-dire lorsque cela est absolument inévitable, afin d'éviter une menace imminente pour la vie ou une blessure potentiellement mortelle).

Si le recours légal à la force est inévitable, les Principes de base des Nations unies sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois indiquent que la police doit faire preuve de retenue dans l'utilisation de la force, agir de manière proportionnée à l'objectif escompté, minimiser les dégâts et les blessures, et veiller à ce qu'une assistance et une aide médicale soient apportées le plus rapidement possible à toute personne blessée ou touchée. Toujours selon ces Principes, les gouvernements doivent faire en sorte que l'usage arbitraire ou abusif de la force ou des armes à feu par les responsables de l'application des lois soit érigé en infraction pénale au titre de la législation nationale¹⁴.

L'article 17 de la Constitution turque interdit la torture, laquelle est érigée en infraction dans le Code pénal. L'article 16 de la Loi sur les devoirs et les pouvoirs de la police définit les circonstances dans lesquelles la force peut être utilisée par les responsables de l'application des lois, et précise que cette force doit être proportionnée.

Utilisation d'armes « moins meurtrières »

Les Principes de base des Nations unies sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois régissent également l'utilisation légale des armes, munitions et équipements policiers souvent qualifiés de « moins meurtriers », tels que des balles en plastique ou en caoutchouc, du gaz lacrymogène (produits chimiques irritants pulvérisés ou utilisés comme projectiles), des grenades assourdissantes, ou communément appelées « flash bangs » et des matraques, qui peuvent entraîner des blessures graves, voire la mort. Les véhicules blindés viennent souvent en appui de l'utilisation de ces équipements et peuvent s'avérer extrêmement dangereux lorsqu'ils sont utilisés contre des manifestants. Par conséquent, le type d'équipements visant à disperser un rassemblement doit être scrupuleusement choisi. L'utilisation doit être nécessaire, proportionnée, légale et responsable. Les policiers utilisant des équipements « moins meurtriers » doivent y être formés et strictement encadrés, conformément aux normes professionnelles de l'usage légitime de la force.

Les mélanges chimiques irritants et leur présentation varient et sont acceptés par les gouvernements pour l'utilisation d'une force minimale visant à disperser une foule menaçant de violence. Même chez les adultes en bonne santé, les irritants chimiques peuvent provoquer des étouffements, des brûlures, des vomissements et des larmoiments. Ces produits peuvent même entraîner la mort ou des blessures graves chez une personne exposée à de fortes doses, ou atteinte d'une pathologie antérieure, ou encore touchée à la tête par un projectile de gaz lacrymogène lancé à grande vitesse. Ainsi, les irritants chimiques tels que les gaz CS et les gaz poivre ne doivent pas être utilisés dans des lieux où des personnes sont confinées ou de toute autre façon pouvant nuire durablement à la santé des manifestants ou des passants (par exemple, à distance trop réduite ou en visant directement les corps des manifestants).

En théorie, les projectiles à impact cinétique, souvent faits de caoutchouc ou de plastique et tirés au moyen de divers dispositifs, permettent aux responsables de l'application des lois de neutraliser des individus à distance sans recourir à une force meurtrière. Ils comptent sur la douleur infligée à l'individu pour qu'il se conforme aux ordres. Des études médicales ont démontré qu'il existait un risque plus important de mort ou de blessure grave si les projectiles touchaient la tête et la partie supérieure du corps. Des éléments laissent penser que les femmes risquent davantage d'être blessées que les hommes, en particulier au niveau du crâne, des yeux, du cerveau, des poumons, du foie et de la rate. Les enfants et les adolescents sont également exposés à un risque accru. La probabilité que ces projectiles provoquent de telles blessures est augmentée par le fait que les armes actuellement sur le marché sont généralement imprécises et peu fiables¹⁵. Les organes chargés de l'application des lois et les établissements pénitentiaires doivent uniquement utiliser des projectiles approuvés dans des situations de légitime défense ou pour défendre des tiers¹⁶. Afin de réduire les risques de mort et de blessures à faible distance, les organes chargés de l'application des lois doivent indiquer des distances minimum de tir dans les règles d'utilisation. Ces règles doivent interdire de tirer en deçà de cette distance de sécurité et de viser une région du corps située au-dessus de la taille, sauf si une vie est réellement menacée et que ce danger ne peut être évité par des moyens moins extrêmes.

CANONS À EAU

Depuis le début du mouvement de protestation du parc Gezi, les canons à eau sont le principal moyen utilisé pour disperser les manifestants. Les TOMA (Toplumsal Olaylara Müdahale Aracı) sont les véhicules les plus utilisés. Selon l'entreprise turque qui les fabrique, les TOMA peuvent propulser de l'eau, des gaz chimiques, des colorants, de la mousse ou un mélange de ces éléments¹⁷. Le 13 août dernier, les autorités auraient commandé 60 véhicules à canon à eau supplémentaires¹⁸. Au cours des manifestations du parc Gezi, la police a également utilisé de

plus petits véhicules, baptisés « scorpions » et également équipés de canons à eau.

Lors de manifestations observées par Amnesty International, de l'eau pressurisée a été propulsée de manière répétée et injustifiée sur des manifestants pacifiques, et ce durant plusieurs heures. Des canons à eau ont également été utilisés, de manière apparemment punitive à l'encontre de manifestants fuyant la police, et de manière arbitraire à l'encontre de manifestants comme de passants sans distinction sur les lieux des manifestations ou à proximité.

Des enregistrements vidéo montrent des canons à eau visant des personnes à l'intérieur de bâtiments, passant à travers les portes et les fenêtres, et des cliniques improvisées. Ce type d'incident s'est notamment produit le 15 juin à l'hôpital allemand, près de la place Taksim (Istanbul), le 16 juin à l'hôtel Divan (Harbiye, Istanbul), où des médecins soignaient des manifestants blessés dans une clinique improvisée et, toujours le 16 juin, à l'hôtel Point (Taksim¹⁹).

Des médecins ont déclaré à Amnesty International que les blessures liées aux canons à eau ont été causées par l'impact de l'eau elle-même, provoquant des chutes et des brûlures cutanées. De solides éléments indiquent que des irritants chimiques ont été ajoutés à l'eau des canons durant les manifestations du parc Gezi, aggravant les blessures liées à l'usage arbitraire des canons. Des médecins ont indiqué à Amnesty International que l'eau sortant des canons avait provoqué des irritations cutanées et des brûlures au premier degré. Le gouverneur d'Istanbul a, quant à lui, reconnu que des « médicaments » avaient été mélangés à l'eau, tout en niant l'ajout de substances chimiques²⁰. Une entreprise produisant des irritants destinés à être mélangés à l'eau a affirmé que les brûlures pouvaient s'expliquer par de trop fortes concentrations d'irritants ajoutés à l'eau²¹.

Des personnes touchées par de l'eau pressurisée à l'hôtel Divan ont déclaré à Amnesty International qu'elles avaient immédiatement ressenti une sensation de brûlure et que leur peau avait rougi. Ces rougeurs ont perduré plusieurs heures après l'événement. Une journaliste étrangère a indiqué à Amnesty International qu'elle avait souffert de brûlures après avoir reçu de l'eau pressurisée à l'hôtel Divan, sans avoir au préalable été exposée à des gaz lacrymogènes. Dans le cadre d'un autre incident, un individu présent à l'hôtel Hill Taksim a raconté à Amnesty International qu'immédiatement après que l'eau pressurisée a été propulsée contre les portes de l'hôtel, les personnes se trouvant dans le hall ont commencé à tousser et à suffoquer.

GAZ LACRYMOGÈNE ET GAZ POIVRE

Comme les canons à eau, le gaz lacrymogène a fait l'objet d'un usage répété et injustifié envers les manifestants pacifiques depuis le début du mouvement de protestation du parc Gezi. Le gouvernement a annoncé que 130 000 cartouches de gaz lacrymogène avaient été utilisées au cours des 20 premiers jours du mouvement. Les stocks annuels ont ainsi été épuisés et la commande d'autres cartouches s'est avérée nécessaire²². Une commande de 400 000 cartouches de gaz lacrymogène a été placée le 13 août²³. Les approvisionnements annuels précédents étaient estimés à 150 000 cartouches²⁴.

À la fin du mois de juin, le ministère de l'Intérieur a produit une circulaire au sujet de l'usage du gaz lacrymogène lors de manifestations. Le contenu de cette circulaire, distribuée aux bureaux provinciaux du ministère de l'Intérieur en Turquie, a été largement diffusé mais jamais publié officiellement²⁵. La circulaire évoquait quelques cas d'usage abusif du gaz lacrymogène pendant les manifestations du parc Gezi. Cependant, il a été rapporté qu'aucune directive n'a été communiquée concernant certaines violations, consistant par exemple à répandre du gaz

lacrymogène dans des espaces confinés, ou à lancer des cartouches de gaz lacrymogène sur des manifestants, en plus d'autres abus largement signalés. Les représentants d'Amnesty International ont été témoins après la diffusion de la circulaire de l'usage abusif du gaz lacrymogène par les forces de l'ordre de la même manière que pendant les manifestations du parc Gezi.

Il a été rapporté que la circulaire enjoignait les forces de l'ordre à donner un avertissement et à laisser les personnes le désirant quitter les lieux avant d'utiliser du gaz lacrymogène, à utiliser les canons à eau avant le gaz lacrymogène, à ne pas l'utiliser à proximité d'une crèche, d'un hôpital ou d'un autre établissement de soin ou d'une infrastructure similaire. La circulaire désignait également le représentant de l'ordre le plus haut gradé comme responsable de l'utilisation du gaz lacrymogène, qui doit être nécessaire et contrôlée, et formulait la nécessité de prendre en compte la présence de « personnes âgées, de femmes et de personnes handicapées ». Des clauses supplémentaires stipulaient que le gaz lacrymogène ne devait pas être utilisé contre des individus ou des groupes n'opposant pas de résistance aux policiers, et que d'autres méthodes de dispersion devaient être utilisées en premier ressort, comme les grenades assourdissantes/flash bangs. La circulaire annonçait que des enregistrements vidéo des dispersions et des arrestations effectuées par la police seraient réalisés sur les lieux des manifestations.

Avant comme après la diffusion de la circulaire, Amnesty International a constaté l'usage répété du gaz lacrymogène contre des contestataires pacifiques lors des manifestations, de manière clairement inappropriée, abusive et constituant une violation de leurs droits. Des témoignages et des éléments de preuve sous forme de photographies et de vidéos démontrent l'usage fréquent de gaz lacrymogène contre des manifestants qui fuient les forces de l'ordre, contre des individus choisis apparemment de façon aléatoire parmi les manifestants potentiels et les passants sur les lieux des manifestations ou à proximité (voir par exemple le cas de Deniz Erşahin ci-dessous), et contre des personnes se trouvant dans des espaces confinés, dont des bâtiments résidentiels et des espaces commerciaux où elles s'étaient réfugiées, ainsi que dans des établissements de santé où des blessés se faisaient soigner.

Des policiers ont pratiqué des tirs horizontaux de cartouches de gaz lacrymogène sur des manifestants présumés, les utilisant comme une arme. Parmi les blessés des manifestations, beaucoup souffraient de blessures dues à des tirs directs, souvent à bout portant, de cartouches lacrymogènes. Selon la Fondation turque des droits humains, 60 % des demandes de réhabilitation reçues par la fondation concernaient des blessures causées par des cartouches de gaz lacrymogène, une statistique plus importante que lors de précédentes manifestations²⁶.

La Cour européenne des droits de l'homme a déjà qualifié d'abusif l'usage du gaz lacrymogène en Turquie lors de précédentes manifestations. Dans l'affaire *Yaşa c. Turquie*, la Cour a délibéré sur le cas d'un requérant qui avait été touché à la tête par une cartouche de gaz lacrymogène tirée directement sur lui par un officier de police au moyen d'un lanceur pendant les manifestations violentes de Diyarbakır en 2006. La Cour a constaté que les officiers de police n'étaient pas suffisamment formés et qu'il n'y avait pas de dispositions spécifiques dans la loi au sujet de l'usage du gaz lacrymogène dans le contexte de manifestations. La Cour a statué que les actions de la police se trouvaient en violation de l'article 3 de la CEDH (interdiction de la torture et autres mauvais traitements²⁷). La Cour a jugé dans plusieurs autres cas que l'usage du gaz lacrymogène et du gaz poivre constituaient une violation des droits. Dans l'affaire *Ali Güneş c. Turquie*, par exemple, la Cour a statué que la pulvérisation de gaz poivre sur le visage du

requérant constituait une violation de l'article 3 de la CEDH²⁸. Des cas similaires ont été signalés en masse pendant le mouvement du parc Gezi.

Les pulvérisateurs manuels de gaz poivre ont été utilisés de façon généralisée, abusive et inappropriée contre des manifestants pacifiques. Amnesty International s'est entretenue avec des personnes qui, appréhendées par la police pendant les manifestations, ont reçu du gaz poivre dans les yeux en guise de représailles (voir les cas de Deniz Erşahin et de Massimiliano Goitom, ci-dessous).

Une photographie, prise lors de la première intervention policière au parc Gezi le 28 mai, d'un policier qui pulvérise du gaz poivre vers le visage d'une femme ne représentant aucune menace, est devenue le symbole des abus policiers contre les manifestants pacifiques.

L'exemple tragique d'**Abdullah Cömert** montre le danger extrême que représente l'usage abusif du gaz lacrymogène.

Abdullah Cömert a été frappé lors d'une manifestation à Antakya le 3 juin, et est mort des suites de ses blessures le 4 juin. D'après plusieurs témoins, il a été touché à la tête par une cartouche de gaz lacrymogène tirée à bout portant par un policier. Devran Demircioğlu a participé à la manifestation avec son frère, Erdoğan Demircioğlu et Abdullah Cömert. Voici sa version des faits :

« Ce jour-là, nous sommes allés tous les trois à la manifestation, Abdullah Cömert, mon frère Erdoğan et moi. Erdoğan est resté avec nous une demi-heure avant de rentrer à la maison. Les choses n'avaient alors pas encore démarré. Nous étions assis loin des autres manifestants sur le trottoir devant les services sociaux de la gendarmerie que tout le monde connaît. Soudain, les explosions des bombes lacrymogènes [cartouches de gaz lacrymogène] ont commencé.

La police avait construit une barricade au bout de la rue. Ils s'étaient postés là-bas pour jeter des bombes lacrymogènes dans notre direction. Nous avons couru en direction de la route qui va vers l'entrée secondaire de la mosquée Armutlu, vers l'avenue Mumcu. De là, nous sommes arrivés dans la rue où se produisaient les événements. Nous avons attendu là et observé la rue depuis le croisement. Un TOMA (véhicule équipé d'un canon à eau) circulait dans la rue, et à un moment il s'est tourné vers nous pour nous arroser, mais nous n'avons pas été touchés.

Les véhicules blindés qui patrouillaient ont lancé des bombes lacrymogènes dans toutes les rues où ils sont passés. Quelques moments plus tard, un véhicule blindé noir s'est arrêté au bout de la rue. Abdullah et moi le regardions par curiosité.

J'ai entendu une détonation et le bruit du gaz lacrymogène qui se répand, mais je ne pouvais pas discerner si cela provenait du véhicule blindé. Après qu'une cartouche de gaz lacrymogène a manqué ma tête de 20 ou 25 centimètres, je me suis retourné pour m'enfuir. C'est là que j'ai vu mon ami Abdullah s'écrouler. D'un seul coup, il y avait du sang partout. Des cartouches de gaz lacrymogène continuaient d'être tirées dans notre direction, et sans attendre un seul instant, j'ai essayé de faire un bandage autour de sa tête, et d'appeler à l'aide les gens autour de nous. »

A la fin du mois d'août, l'enquête criminelle concernant la mort d'Abdullah Cömert était en cours. Cependant, trois mois après les faits, les policiers présents sur les lieux ce jour-là n'avaient pas été appelés à faire une déposition.

Les cas développés ci-dessous montrent d'une part une palette de circonstances dans lesquelles des cartouches de gaz lacrymogène ont été tirées de façon abusive, et d'autre part les blessures graves qui peuvent être occasionnées par les tirs de cartouches de gaz lacrymogène dans la tête, à bout portant, qu'ils soient intentionnels ou non.

Le journaliste **Ahmet Şık** a déclaré à Amnesty International avoir été touché à la tête à deux reprises par des cartouches de gaz lacrymogène tirées par la police alors qu'il couvrait les manifestations du parc Gezi.

Le 31 mai, vers 9 heures du matin, il se tenait à côté des trois députés du Parlement qui tentaient d'entrer dans le parc Gezi dans le cadre d'une mission de collecte d'informations. Un officier de police en uniforme a alors tiré une cartouche de gaz lacrymogène de type grenade depuis une distance de 10 mètres, le touchant à la tête. Des photographies d'Ahmet Şık, le visage ensanglanté des suites de sa blessure, ont été largement partagées sur les réseaux sociaux²⁹. Il s'est évanoui après l'impact, et est resté à l'hôpital de Taksim pendant un jour et demi. Le 16 juin à 1 heure, Ahmet Şık a été de nouveau touché alors qu'il photographiait les manifestations sur la place Taksim. Il a déclaré à Amnesty International que la zone n'était pas bondée et qu'il avait été directement pris pour cible. Au moment de l'attaque, il portait deux gros appareils photos autour du cou, ce qui suffisait à l'identifier comme journaliste. Une cartouche de gaz lacrymogène tirée par la police l'a atteint à l'arrière de la tête depuis une distance d'environ 20 mètres. Il portait un casque, comme ceux portés par les journalistes de guerre, qui a été endommagé par l'impact, et a évité au journaliste une blessure grave, voire mortelle.

Burak Ünveren, chercheur à l'université technique Yıldız à Istanbul, a déclaré à Amnesty International avoir été touché par une cartouche de gaz lacrymogène tirée par la police le 1^{er} juin, alors qu'il se trouvait sur le lieu d'une manifestation près de son domicile de Beşiktaş, à Istanbul³⁰. Il pouvait entendre les bruits de la manifestation et après quelques heures, il est sorti de chez lui pour voir ce qu'il se passait. Vers 22 heures, un groupe (entre 50 et 100 manifestants) s'opposait à la police qui utilisait des canons à eau et du gaz lacrymogène. Les manifestants lançaient des invectives à la police, mais il n'a été témoin d'aucun acte de violence. Après une dizaine de minutes, les policiers ont chargé les manifestants sans avertissement. Burak Ünveren a alors voulu s'éloigner, mais a reçu une cartouche de gaz lacrymogène dans l'œil gauche et est tombé par terre. Quatre personnes qu'il ne connaissait pas l'ont emmené à l'hôpital public de Şişli Etfal où il a été opéré en urgence. Au bout d'une semaine, les médecins lui ont annoncé qu'il avait perdu son œil gauche. Au bout de deux semaines, il a pu quitter l'hôpital, mais était toujours sous traitement. Il pense avoir été délibérément pris pour cible par la police. Burak Ünveren a porté plainte mais en août, il n'avait encore reçu aucune notification de la part des procureurs déclarant l'ouverture d'une enquête, ni été convoqué pour faire une déposition.

Umur Can Erşahin, professeur de danse à Istanbul, a reçu une cartouche de gaz lacrymogène sur le côté gauche de sa tête le soir du 1^{er} juin, à Beşiktaş. Umur Can Erşahin a déclaré à Amnesty International qu'il était avec son père sur la place Taksim lorsqu'ils ont entendu parler de l'intervention de la police à Beşiktaş. Il a décidé d'aller voir tout seul ce qui se passait. Une

fois sur place, il a été aspergé par un canon à eau à 3 mètres de distance. Il y avait 150 à 200 policiers qui tiraient des cartouches de gaz lacrymogène sur les manifestants. Le gaz lacrymogène se répandait partout. Umur Can Erşahin a déclaré qu'il a alors tenté de s'enfuir, mais a été touché par une cartouche de gaz lacrymogène lancée depuis environ 20 mètres. Il est tombé, et est resté par terre environ deux minutes, plongé dans le gaz lacrymogène. Une personne l'a soulevé et trainé sur six à sept mètres. Quelques instants plus tard, il a recouvré l'usage de ses jambes et a pu courir jusqu'à un hôtel. Les médecins lui ont appris par la suite qu'il avait subi une hémorragie cérébrale et d'autres blessures traumatiques, et qu'il avait cinq ou six petites fractures du crâne. Il est resté en soins intensifs pour la nuit. Au moment où il s'est entretenu avec Amnesty International, quatre semaines après l'incident, il souffrait de maux de têtes et de vertiges.

Muharrem Dalsüren, agent d'entretien des rues de la municipalité de Çankaya à Ankara, a été touché par une cartouche de gaz lacrymogène lancée par la police le 3 juin. Il a déclaré à Amnesty International qu'il avait quitté la mairie de Çankaya pour récupérer son matériel d'entretien, et se trouvait à l'angle des rues Ziya Gökalp et Selanik, près de la place Kızılay, où une manifestation était en train de se dérouler. Il a déclaré avoir vu un policier à bord d'un véhicule blindé de type scorpion le prendre pour cible et tirer sur lui une cartouche de gaz lacrymogène depuis environ 20 mètres. Muharrem Dalsüren a tenté d'esquiver, mais la cartouche l'a touché à l'œil. Il a été conduit à l'hôpital universitaire Hacettepe où il a été opéré, mais les docteurs n'ont pas réussi à sauver son œil. Il n'a pas pu travailler pendant 38 jours après l'incident. Au moment de son entretien avec Amnesty International, le 31 juillet, il était encore sous traitement et allait recevoir une prothèse oculaire. Il a porté plainte le 4 juillet, mais n'avait encore reçu aucune réponse des procureurs fin août.

Berkin Elvan, 14 ans, a été touché par une cartouche de gaz lacrymogène tirée par la police le 16 juin, à côté de chez lui à Okmeydanı, Istanbul. Berkin Elvan a quitté son domicile entre 7 heures et 7 heures 30 le 16 juin. Même à une heure aussi matinale, une manifestation battait son plein et la police antiémeute était présente en masse, armée de canons à eau.

Le père de Berkin Elvan a expliqué à Amnesty International que son fils marchait dans une rue adjacente à l'avenue principale où se déroulait la manifestation quand il a été touché à la tête par une cartouche de gaz lacrymogène tirée d'une distance d'environ 20 à 25 mètres. Sa famille a été prévenue vers 7 heures 30. Il a été emmené à l'hôpital Okmeydanı, et a été immédiatement pris en charge pour une opération du cerveau, puis à nouveau opéré le même jour pour arrêter une grave hémorragie cérébrale. Il est dans le coma depuis le 16 juin.

Massimiliano Goitom, 27 ans, a expliqué à Amnesty International qu'il avait été agressé par la police antiémeute vers 2 heures le 12 juin, dans le quartier de la place Taksim, à Istanbul. « J'étais à côté de l'avenue Istiklal avec deux amis italiens après avoir quitté le parc Gezi. Un groupe de policiers nous a abordés. Ils avaient l'air de chercher des manifestants. Je leur ai dit que j'étais un étranger et que je travaillais pour un média indépendant. L'un de mes amis s'est enfui en courant, et l'un des policiers a tiré une cartouche de gaz lacrymogène en le visant. Il ne l'a pas atteint. La police nous a laissé partir. Mon ami et moi avons continué de marcher pour rejoindre notre hôtel. Un deuxième groupe de policiers nous a vus, et a tiré une cartouche de gaz lacrymogène sur nous, à cinq ou six mètres de distance. La cartouche est passée à côté de ma tête, me manquant de 20 ou 30 centimètres. Nous nous sommes enfuis en courant dans une rue adjacente. J'avais les mains en l'air. Je criais « touriste, presse, italien ». Un autre groupe de policiers nous a attrapés, en hurlant quelque chose que je n'ai pas compris. Ils nous ont jetés à

terre. Ils ont donné des coups de pied dans le visage de mon ami alors qu'il était à genoux, et lui ont pulvérisé du gaz poivre directement dans les yeux. J'ai réussi à me relever mais ils m'ont aspergé de gaz poivre, à 10 centimètres de mon visage, en visant mes yeux. Quand ils ont fini par nous laisser tranquilles, je ne pouvais plus rien voir mais nous avons rencontré d'autres personnes qui nous ont accompagnés à notre hôtel. Quelques jours plus tard, comme j'avais encore des difficultés à voir correctement, je suis allé au service ophtalmologique de l'hôpital de Beyoğlu. On m'a donné des gouttes pour les yeux et des antibiotiques. »

Au moment où Massimiliano Goitom s'est entretenu avec Amnesty International à nouveau, le 16 août, l'un de ses yeux n'avait toujours pas récupéré son acuité normale.

BALLES EN PLASTIQUE ET BALLES RÉELLES

Selon les nombreuses déclarations reçues par Amnesty International, la police a fait un usage généralisé de balles en plastique à la fois pendant des manifestations pacifiques et à l'occasion de conflits entre la police et les manifestants. En comparaison, il n'a pas été fait beaucoup usage de balles réelles pendant les manifestations du parc Gezi (voir toutefois le cas d'Ethem Sarısülük, abattu par un policier par balle réelle). Selon les médecins, les balles en plastique étaient la première cause de blessure pendant les manifestations. Les tirs de balles en plastique à bout portant, à la tête et sur le haut du corps, sont particulièrement inquiétants, comme l'illustre le cas d'Hülya Arslan ci-dessous.

Hülya Arslan, récemment diplômée, était au parc Gezi avec sa mère au moment de l'intervention policière du 11 juin. Elle a perdu son œil droit des suites de blessures subies lors de cette intervention. Son nez a été cassé. Les médecins ont dit à Hülya Arslan que les blessures qu'elle a reçues correspondent à des blessures résultant de balles en plastique.

Hülya Arslan a déclaré à Amnesty International que sa mère et elle avaient déjà campé plusieurs jours dans le parc, mais que ce jour-là elles étaient venues juste pour la soirée. Elle a rejoint sa mère après son premier jour de travail dans la société financière Koç Finans vers 19 heures.

Hülya Arslan a décrit l'intervention policière dans le parc : « Vers 21 heures, les lumières se sont soudainement éteintes. Du gaz lacrymogène s'est répandu de toute part et on pouvait entendre des tirs autour de nous. Il n'y a pas eu d'avertissement. Ma mère souffre d'une maladie cardiaque. Elle a cru faire une attaque. Il y avait un rassemblement au milieu du parc. Nous y sommes allées parce que ma mère pensait que ce serait plus sûr. Mes deux frères étaient dans une autre partie du parc. »

Hülya a expliqué qu'on lui avait tiré dessus : « Il y avait une benne derrière moi. Je me sentais mal à cause du gaz lacrymogène, alors je me suis abritée derrière la benne. Je crois qu'il y a eu deux tirs, derrière moi, à dix ou quinze mètres de distance. Il faisait noir, et je n'ai vu que les étincelles qui sont sorties des lanceurs. Un ami qui était avec moi m'a dit que trois personnes en civil étaient en train de tirer. J'ai été touchée à l'œil droit par une balle en plastique qui m'a aussi brisé le nez. J'ai perdu beaucoup de sang. J'ai été amenée dans un hôpital de fortune installé dans le parc. J'ai essayé de rester consciente en répétant le nom de ma mère et son numéro de téléphone. On a appelé une ambulance et j'ai été emmenée à l'hôpital

Şişli Etfal. » Au moment où Hülya Arslan s'est entretenue avec Amnesty International, le 28 juin, elle était toujours sous traitement et allait recevoir une prothèse oculaire.

DÉTENTION NON OFFICIELLE

Amnesty International s'inquiète du fait que nombre des abus signalés à l'encontre des manifestants et d'autres personnes, dont des violences sexuelles et des passages à tabac, se sont produits après l'arrestation des victimes par la police sur les lieux des manifestations. De nombreux témoignages établissent que des personnes avaient été arrêtées dans la rue et libérées après quelques heures, parfois après un contrôle d'identité. Dans d'autres cas, Amnesty International a reçu des témoignages concernant des personnes qui avaient été détenues dans des véhicules de police ou des cars municipaux pendant des heures avant d'être libérées ou placées en garde à vue officielle (voir les cas de Gökhan Biçici et Eylem Karadağ). Des témoignages en plus petite proportion indiquent que des personnes auraient été détenues par la police dans des bâtiments non officiels, ou que leur détention au poste de police n'aurait pas été déclarée.

Amnesty International s'inquiète du fait que les autorités aient pratiqué de façon courante la détention non officielle dans toute la Turquie pendant les manifestations du parc Gezi, violant ainsi les droits des détenus. Dans certains cas, la détention non officielle aurait été pratiquée pour des raisons logistiques, le nombre d'arrestations conduites par la police étant très élevé. Cependant, la détention non officielle a été manifestement utilisée comme méthode d'intimidation, pour placer des personnes en détention arbitraire, ou pour détenir des personnes tout en leur refusant les garanties prévues par la loi, comme l'accès à un avocat, à la famille, et aux examens médicaux obligatoires.

Au regard du droit international et des normes s'y rapportant, toute personne privée de sa liberté doit sans délai pouvoir communiquer avec sa famille et s'entretenir avec un avocat, et ne doit être détenue que dans un établissement de détention officiel. Les recherches d'Amnesty International ont démontré que les violations telles que la torture et autres mauvais traitements sont le plus susceptibles d'être commises à l'encontre des personnes en détention secrète ou détenues au secret.

Amnesty International appelle les autorités turques à faire en sorte que soient libérés ou transférés dans des établissements officiels de détention tous ceux qui ont été arrêtés lors des manifestations, et que leur soit garanti le droit de contacter un avocat, de prévenir un membre de leur famille, et d'être soumis à un examen médical indépendant dès le début de leur détention.

En plus d'autres cas développés dans ce rapport concernant des personnes ayant été signalées en détention non officielle, le cas de Deniz Kaptan est représentatif des abus signalés à Istanbul et dans d'autres villes de Turquie.

L'avocat de **Deniz Kaptan** a déclaré à Amnesty International que Deniz Kaptan a été interpellé par des policiers en civil près du parc Gezi au soir du 15 juin, et a été détenu pendant une heure et demie avant d'être libéré. L'avocat a expliqué à Amnesty International que des policiers en civil ont passé des menottes en plastique aux mains de son client vers 22 heures, tout en proférant insultes et menaces, telles que : « On a un dossier sur toi, tu es fini ! ». Les policiers en civil lui ont ordonné de ne pas parler ni lever les yeux. Ils l'auraient emmené dans une zone derrière les panneaux du centre culturel d'Atatürk, sur la place Taksim, à l'abri des regards.

L'avocat a déclaré à Amnesty International que les marques laissées par les menottes en plastique étaient encore visibles trois jours plus tard. Les officiers en civil ont pris la carte d'identité de Deniz Kaptan dans sa poche et consulté son dossier (Genel Bilgi Toplama³¹). L'un des policiers en civil a crié : « Ce "maquereau" a fait un master. » Après 20 minutes, les policiers en civil lui ont enlevé les menottes en plastique avec un couteau, mais l'ont retenu pendant encore une heure. L'un des policiers a pris une photo de lui avec son téléphone portable et l'a ramené dans la rue, à proximité du quartier de Gümüşsuyu, avant de le libérer. Son avocat a déclaré à Amnesty International que les policiers en civil n'avaient pas rendu la carte d'identité de son client, et lui ont suggéré de la déclarer perdue.

AGRESSIONS SEXUELLES

Amnesty International a reçu beaucoup de signalements de cas de policiers de sexe masculin ayant menacé d'agresser sexuellement des femmes lors de leur arrestation et de leur détention, ainsi que deux allégations d'agressions sexuelles. Les victimes des deux cas détaillés ci-dessous ont porté plainte. Au moins l'une des deux plaintes, celle d'Eylem Karadağ, semble, jusqu'à présent, être traitée avec sérieux, mais pas par la police. En effet, dans les deux cas, la police a d'abord opposé un refus d'enregistrer les dépositions, ou a contesté la crédibilité des plaignantes. Il est très probable que les cas d'agressions sexuelles, physiques et verbales, ne soient pour la plupart pas déclarés.

Eylem Karadağ a décrit à Amnesty International la façon dont elle a été détenue, battue et agressée sexuellement par des policiers de sexe masculin après son arrestation près d'une manifestation dans le quartier de Dikmen à Ankara, le 26 juin.

« J'avais rendez vous avec un ami, D.K., qui a 17 ans, près d'un café dans le parc İlkadam. Il y avait beaucoup de gaz lacrymogène dans l'air et nous étions en train de chercher un endroit pour nous reposer après la manifestation. Il était environ 1 heure 30 du matin. Huit policiers en civil, avec des gilets pare-balles, sont venus vers nous et nous ont saisi les bras. Ils nous ont emmenés vers un véhicule de police blindé. Ils m'ont frappée à la tête, et ils ont frappé D.K. dans le dos. Je ne sais pas avec quoi ils nous ont frappés. Ils n'arrêtaient pas de nous insulter. J'ai senti la main d'un des policiers sur ma poitrine, et le geste était intentionnel. Puis j'ai senti une main sur mes fesses, et sur mon sexe. Ils m'ont fait monter dans la voiture blindée comme ça. J'avais peur de ce qu'ils me feraient à l'intérieur du véhicule, étant donné ce qu'ils avaient osé me faire à l'extérieur. Un officier gradé est venu et à crié aux policiers : « Brisez-les ! ». L'un des policiers était presque assis sur moi. Je n'ai rien dit. Il n'y avait que 10 minutes de trajet en voiture de l'endroit où nous étions détenus au poste de police, mais ils nous ont retenus pendant une heure dans le véhicule blindé. Ils tiraient des cartouches de gaz lacrymogène depuis ce véhicule.

Nous avons été transférés dans des véhicules de police classiques, séparément. Il y avait une autre femme avec moi. Nous avons attendu pendant une demi-heure dans le van. Ils nous ont emmenées au poste de police [Division de la sécurité de la province d'Ankara]. Quand nous sommes arrivées, ils nous ont encore insultées, nous ont traitées de traîtresses, de femmes sans honneur. Ils m'ont emmenée pour un examen médical. J'ai dit au médecin que j'avais été frappée, il m'a répondu qu'il ne pouvait rien reporter parce que je n'en portais pas la marque. Je ne voulais rien lui dire à propos de l'agression sexuelle. Quand la police a pris ma déposition, j'ai dit

que j'avais été frappée, j'ai dit que j'avais été agressée sexuellement.

Deux jours plus tard, j'ai porté plainte. Le procureur a pris ma déposition. La police a ensuite fait une déclaration publique disant que j'avais été détenue trois fois et que j'avais signalé une agression sexuelle à chaque fois. J'avais en effet été arrêtée trois fois mais je n'avais jamais rapporté d'agression sexuelle auparavant. Plus tard, j'ai reçu deux appels du ministère de la Famille et des Affaires sociales qui me proposait son soutien. J'ai reçu une lettre du ministère de l'Intérieur expliquant que des inspecteurs enquêtaient sur mon affaire et qu'ils prendraient ma déposition le 19 août.

Deniz Erşahin a déclaré à Amnesty International qu'elle a été agressée sexuellement par des policiers dans le quartier de Kızılay à Ankara, le 16 juin.

« Il était autour de 18 heures, le 16 juin, le jour des funérailles d'Ethem Sarısülük (un manifestant tué par balle par la police à Ankara le 1^{er} juin). La police a empêché le déroulement des funérailles et il y a eu une manifestation. Je n'y participais pas à ce moment-là, je ne faisais que regarder de loin.

J'étais avec deux amies près du centre commercial GIMA. Il y avait d'autres personnes autour de nous, que nous ne connaissions pas. Nous n'étions pas plus de 20 au total. La manifestation se passait dans le parc Güven et sur l'avenue Sakarya. Il ne se passait rien là où nous étions. Un véhicule blindé est arrivé et les policiers ont tiré une cartouche de gaz lacrymogène dans notre direction sans sommation. Nous avons couru vers l'avenue Yüksel, mais la police antiémeute nous y attendait. Je suis tombée alors que je courais. Un policier m'a attrapée et m'a ordonné d'ouvrir mon sac. Il a frappé mon amie avec une matraque. Nous étions toutes les trois ensemble. Le policier antiémeute a laissé tomber une grenade de gaz lacrymogène à nos pieds, et a pulvérisé du gaz poivre dans nos yeux. Nous nous sommes enfuies. Je me suis retrouvée toute seule, je ne savais pas par où étaient parties mes amies, mais je suis allée en direction de la rue Karanfil. La police était partout, devant et derrière moi. Il y avait des détonations de bombes de gaz lacrymogène et de grenades assourdissantes. Un policier a pris mon sac et l'a ouvert. Dedans, il y avait un masque blanc, du « Talsit » (qui sert de traitement en cas d'exposition au gaz lacrymogène) et un drapeau turc. Ils ont su que j'étais une manifestante quand ils ont vu ces objets. Ils m'ont emmenée dans une zone de détention derrière le parc Güven. Ils m'ont lancé des insultes à caractère sexuel comme « chienne » et m'ont menacée de viol. Il y avait des journalistes qui me prenaient en photo, mais les policiers continuaient de m'insulter. L'un d'entre eux m'a touché les fesses. Je l'ai regardé. Il portait un masque à gaz. Je lui ai demandé : « Qu'est-ce que vous faites ? » et il a continué. Ils m'ont prise en photo, je n'ai rien dit. L'un des policier a dit : « Pourquoi cette chienne ne parle pas ? », et j'ai rétorqué : « Qu'est-ce que vous dites ? ». Il a répondu : « Ta gueule ! ». L'un des policiers m'a donné des coups de pied dans les jambes, et pendant qu'une policière me fouillait, ils ont frappé ma tête contre la vitre deux fois. Ils m'ont mise dans un véhicule de police avec quatre autres personnes en état d'arrestation. Il était alors 18 heures 30 ou 19 heures. Ils nous ont emmenés à la division générale de la sécurité. Là-bas, j'ai dit que j'avais été frappée et agressée sexuellement, mais ils se sont juste moqués de moi. Nous étions 118, dont 17 femmes. Les hommes semblaient en pire état que nous, ils étaient couverts

de sang, leurs vêtements déchirés. La police a essayé de me faire signer un papier reprenant tout ce dont j'étais accusée. Il y avait tout : tentative de renversement du gouvernement, résistance à la police, appartenance à une organisation terroriste, destruction de biens publics, utilisation d'un cocktail Molotov. J'ai refusé de signer.

On m'a emmenée faire un examen médical. J'ai dit au médecin que j'avais été frappée à coups de pied. Il ne m'a même pas regardée. Il m'a dit que j'allais bien. J'ai été détenue pendant plus de 24 heures, la période a été rallongée. Ils voulaient que nous signions un papier pour chaque bouteille d'eau ou chaque aliment que nous recevions. Sur le papier, il était également noté que nous avions été arrêtés au cours d'une manifestation. Un policier a pris ma déposition. J'ai déposé une plainte. J'ai dit que j'avais été insultée et que j'avais subi des agressions sexuelles. Au départ, le policier ne voulait pas prendre cette déposition. Mon avocat a insisté et il a fini par l'écrire. »

PASSAGES À TABAC

Des dizaines de cas de mauvais traitements ont été signalés à Ankara, Antakya, Istanbul et Izmir, et dans d'autres villes ayant connu des manifestations où Amnesty International a enquêté. Les signalements concernaient presque tous des cas de mauvais traitements sur les lieux des manifestations, lors d'interpellations par les policiers, pendant des détentions non officielles et des transferts en garde à vue. Peu de cas de mauvais traitements dans des lieux de détention officiels ont été signalés.

Dans de nombreux cas, les mauvais traitements semblaient viser des personnes supposées être en train de manifester, les policiers fouillaient les sacs à la recherche de bannières, de masques à gaz, etc., avant de passer les personnes à tabac (voir, par exemple, le cas de Deniz Erşahin). Cependant, dans de nombreux cas, les policiers semblaient passer à tabac les passants comme les manifestants sans distinction. Des journalistes, médecins et avocats qui se trouvaient sur les lieux des manifestations pour exercer leurs fonctions ont eux aussi été agressés. Certains éléments indiquent que dans certains cas ces victimes ont été ciblées à cause de leur métier. Les personnes avec lesquelles Amnesty International s'est entretenue ont identifié les policiers antiémeute comme les responsables principaux des passages à tabac subis par les manifestants présumés, mais ont également signalé des passages à tabac par des policiers en civil armés (identifiables par leurs radios de police et leurs matraques). Les policiers se sont servis de leurs matraques, de leurs poings, de leurs pieds et autres pour commettre des actes de violence. Des menottes ont également servi à infliger des mauvais traitements. Dans d'autres cas, des personnes habillées en civil, dont la fonction policière n'est pas confirmée, ont participé aux passages à tabac (comme, par exemple, Ali Ismail Korkmaz, qui a été battu à mort à Eskişehir. Des civils et un policier sont accusés de son meurtre).

Amnesty International a réuni des témoignages de médecins et d'avocats disant que de nombreuses personnes leur ayant signalé des passages à tabac ne voulaient pas porter plainte par peur d'être identifiées comme manifestantes, et d'être placées en détention ou poursuivies en justice. Selon les nombreux témoignages recueillis par Amnesty International, beaucoup pensent que les responsables de ces violences ne seront de toute façon pas traduits en justice, et ne voient dès lors pas l'utilité de porter plainte.

Hakan Yaman, 37 ans, père de deux enfants, a été passé à tabac près de chez lui dans le quartier

Sarigazi d'Istanbul, le 3 juin.

Entre 22 heures 30 et 23 heures, Hakan Yaman rentrait chez lui après avoir fini son service de conducteur de minibus. Il a garé son véhicule à quelques rues de sa maison avant de prendre le chemin de son domicile. Une manifestation avait lieu à proximité, sur l'avenue Demokrasi. Il a décrit les faits aux représentants d'Amnesty International :

« J'ai vu des policiers antiémeute à quelques centaines de mètres. J'ai d'abord été aspergé par un canon à eau. Puis j'ai été touché au ventre par une cartouche de gaz lacrymogène, mais je ne suis pas tombé. Environ cinq policiers sont venus et ont commencé à me frapper à la tête. L'un d'entre eux m'a enfoncé un objet dur dans l'œil jusqu'à ce qu'il crève. J'étais par terre, je ne bougeais plus. J'ai entendu l'un d'eux dire « Il a eu sa dose, finissons-le. » Ils m'ont traîné sur 10 à 20 mètres et m'ont jeté sur un feu. Ils sont partis et j'ai rampé hors du feu. Des manifestants m'ont amené ensuite à l'hôpital. »

Selon le rapport de médecine légale, Hakan Yaman a subi de graves blessures au crâne et au visage. Son nez, ses os jugaux, et les os de son front et de son menton étaient fracturés. Il a perdu un œil et 80 % de la vue de l'autre œil. Son crâne a été fracturé du haut de la tête jusqu'à la mâchoire, et son dos était brûlé au second degré. Il a perdu connaissance au cours de l'agression.

Un témoin a filmé une partie des événements sur son téléphone. Sur cette vidéo, deux policiers antiémeute se tiennent près d'un canon à eau, tandis que quatre autres traînent un homme à terre vers un feu.

Hakan Yaman a déclaré : « Il ont essayé de me tuer. Ils ont cru que j'étais un manifestant et ils ont essayé de me tuer. » Hakan Yaman a porté plainte pour tentative de meurtre. À la fin du mois d'août, Hakan Yaman et trois policiers avaient été appelés à faire une déposition.

Alper Merdoğlu est membre du conseil de la branche d'Istanbul de la Chambre des ingénieurs physiciens, une organisation qui fait partie de la Chambre des architectes et des ingénieurs, une association professionnelle qui a joué un rôle actif au sein de la coalition Taksim Solidarity.

Le 16 juin, Taksim Solidarity a annoncé la tenue d'une conférence de presse à 19 heures, en réponse à l'intervention policière de la veille au Parc Gezi. Alper Merdoğlu et quelques autres membres de la Chambre des architectes et des ingénieurs étaient en route pour assister à cette conférence quand ils ont croisé une soixantaine de policiers sur l'avenue Siraselviler, dans le quartier de Taksim. Alper Merdoğlu a décrit à Amnesty International la façon dont les policiers ont attaqué tous ceux qui se trouvaient dans les parages. Alper Merdoğlu a été battu à coups de matraque, de pied et de poing par cinq policiers, dont certains en civil. La police antiémeute lui a passé des menottes en métal et a aspergé son visage de gaz poivre au moyen d'un pulvérisateur manuel. Il a reçu des coups de pied et de poing alors qu'il était au sol.

Alper Merdoğlu a été emmené sur la place Taksim près des cars stationnés de la

police antiémeute. Il précise avoir été de nouveau battu et gazé. Voici le témoignage qu'il a donné à Amnesty International : « Ils ont resserré mes menottes jusqu'à ce que je ne puisse plus sentir mes mains. Ils m'ont passé à tabac derrière les cars, puis ils m'ont traîné sur le devant et m'ont encore battu. Ils m'ont fait monter dans un car, m'ont fait asseoir à l'arrière et ont recommencé à me battre. Puis ils m'ont emmené dans un autre car et ont refait la même chose. Je suis resté dans les cars environ une heure en tout. Ils me frappaient tout en me hurlant des insultes, et en menaçant de violer des membres de ma famille. »

Alper Merdoğlu et 10 à 15 autres personnes ont été emmenés à l'hôpital Haseki pour un examen médical de routine obligatoire pour tous les détenus. Alper Merdoğlu a déclaré à Amnesty International qu'un policier était présent lors de son examen médical. Le rapport médical stipulait qu'il avait été agressé. Le médecin a diagnostiqué un tympan percé, mais le rapport ne mentionnait qu'un « problème auditif dans l'oreille », une contusion sur l'arête du nez, des blessures superficielles sur les pieds et les genoux, et des contusions sur son bras et son épaule gauche ainsi que sur son dos. On lui a fait une tomographie du dos et de la tête. Selon Alper Merdoğlu, on ne lui a proposé aucun traitement suite à l'examen médical, ni de médicaments, notamment contre les douleurs.

Il a ensuite été emmené à la Direction de la sécurité d'Istanbul, sur l'avenue Vatan à Fatih. Il a été détenu pendant environ 36 heures pour avoir « enfreint la loi relative aux réunions et aux manifestations publiques ». Il a déclaré à Amnesty International qu'il avait été menotté pendant les premières heures de sa détention, et qu'il n'avait toujours pas recouvré l'usage de ses doigts au soir du 17 juin quand il a été emmené une deuxième fois à l'hôpital pour un autre examen médical. Au matin du 18 juin, après un nouvel examen à l'hôpital, il a été emmené au palais de justice de Çağlayan d'où il a été enfin libéré vers 21 heures.

Kemal Soğukdere et **Alper Çakıcı**, deux journalistes d'Al Jazeera, ont déclaré à Amnesty International qu'ils ont été passés à tabac le 17 juin alors qu'ils marchaient dans le quartier de Taksim, à Istanbul, vers 22 heures 30.

« Nous avons rejoint ma femme et nous allions prendre un thé au café Sütış. Nous avons entendu des cris qui venaient de la rue Istiklal, et nous avons vu un groupe de policiers qui venaient vers nous en criant. J'ai sorti ma caméra pour filmer. J'ai vu deux policiers courir vers moi. Un autre courait derrière eux, avec un bouclier antiémeute. Je portais une carte d'Al Jazeera sur le revers de ma veste. Je la leur ai montrée pour leur dire que j'étais journaliste. Le policier m'a frappé avec son bouclier et m'a poussé contre le mur. Il m'a encore frappé trois ou quatre fois. Il m'a attrapé par les cheveux [Kemal Soğukdere a les cheveux longs] et m'a traîné au milieu de la rue. Je n'arrêtais pas de répéter que j'étais journaliste. Deux policiers m'ont maintenu les bras pour me forcer à me pencher en avant tandis que d'autres me matraquaient et m'insultaient, en m'appelant « fils de pute », etc. Celui qui me tirait les cheveux a fini par m'en arracher une poignée. Je crois qu'ils nous ont attaqués précisément parce que nous étions affiliés aux médias. J'avais l'impression que plus je leur disais que j'étais journaliste, plus ils me frappaient. »

Alper Çakıcı a déclaré aux représentants d'Amnesty International : « Je n'ai pas été

attaqué aussi violemment que Kemal. Ils nous ont séparés et l'un des policiers m'a frappé à la main, me forçant à arrêter de filmer. Ils ont voulu ma caméra. J'ai tenté de les calmer en disant que j'allais leur donner la carte de la caméra. Quand je leur ai donné la carte, l'un d'eux a dit : "C'est bon, j'ai la carte, occupez-vous d'eux", pour leur signifier de continuer à nous frapper. »

Kemal Soğukdere et Alper Çakıcı ont porté plainte auprès du bureau du procureur à Istanbul et ont déclaré pouvoir identifier quatre des policiers impliqués. À la fin du mois d'août, ils n'avaient pas reçu de nouvelles du bureau du procureur.

K.O., 43 ans, professeur de gymnastique, a déclaré à Amnesty International qu'il a été passé à tabac par des policiers alors qu'il se trouvait à proximité d'une manifestation à Istanbul.

Le 16 juin 2013, vers 14 heures 30, K.O. marchait sur l'avenue Siraselviler, il allait retrouver des amis. Une foule d'environ 1 000 manifestants tentait de rejoindre la place Taksim. La police repoussait la foule avec des canons à eau et du gaz lacrymogène.

K.O. a constaté que la situation était particulièrement tendue entre la police et les manifestants, et qu'il y avait peut-être un affrontement en cours plus loin sur l'avenue menant à la place Taksim, et il a fait demi-tour pour courir dans la direction opposée, vers Firuzaga. C'est alors qu'un policier en civil lui a donné un coup de poing au visage.

Il a décrit la scène : « Je lui ai dit : "Ne me frappez pas, je ne résiste pas. " Cinq ou six autres policiers m'ont sauté dessus et ont commencé à me frapper. Je suis tombé par terre et je me suis roulé en boule. J'ai été aspergé de gaz poivre à 10 cm. Ils m'ont menotté les mains derrière le dos alors que j'étais au sol, et m'ont emmené jusqu'à la place Taksim. Je ne me souviens pas de combien ils étaient précisément, mais il y avait beaucoup de policiers antiémeute. Ils m'ont roué de coups de pied et de coups de poing tout en m'insultant. À un moment, je me suis rendu compte qu'il y avait du sang autour de mes parties génitales. Mon pénis saignait. »

K.O. a déclaré à Amnesty International qu'il avait été placé dans un car de police vers 17 heures. « Nous étions 20 dans ce car, et plusieurs d'entre nous se faisaient frapper. Nous sommes restés là pendant environ deux heures, puis nous avons été amenés à la Direction de la sécurité d'Istanbul [sur l'avenue Vatan] sans passer par l'hôpital pour un examen. J'ai perdu connaissance à la Direction de la sécurité. Longtemps après, on m'a emmené à l'hôpital Haseki, où un médecin m'a reçu, en présence d'un policier en civil. Le médecin ne m'a pas examiné, mais a déclaré que tout allait bien. »

K.O. a expliqué à Amnesty International qu'il avait été ramené à la Direction de la sécurité, mais que, comme il continuait à saigner, on l'avait transféré à nouveau à l'hôpital. Vers 18 heures, il a subi une opération de la vessie, après qu'on lui a diagnostiqué un « œdème au niveau de l'urètre résultant d'un coup ». Il a eu un drainage pendant 18 jours et par conséquent n'a pas pu aller travailler. Quand les représentants d'Amnesty International l'ont rencontré en juillet, il ne savait pas s'il garderait des séquelles à long terme de cette agression.

M.E., 26 ans, étudiant en architecture, a expliqué à Amnesty International comment il a été battu par des policiers près des lieux d'une manifestation à Beşiktaş, à Istanbul.

Le soir du 2 juin, M.E. a appelé un ami à Beşiktaş, dont la maison avait été transformée en hôpital de fortune pour accueillir les manifestants blessés, pour proposer son aide. Vers 23 heures 30, il a pris le ferry qui relie Üsküdar à Beşiktaş, en traversant le Bosphore afin d'apporter des vivres. Il a décrit les événements :

« Il n'y avait pas beaucoup de monde, mais beaucoup de gaz lacrymogène dans l'air. J'en ai souffert dès que je suis descendu du ferry. Je suis allé à l'hôpital de fortune de l'université de Bahçeşehir, où des étudiants m'ont donné les premiers soins et administré des gouttes pour les yeux. De là, je me suis mis en route pour la maison de mon ami. J'ai cherché une rue qui n'était pas bloquée par la police. J'entendais des explosions de bombes de gaz lacrymogène depuis le marché, mais il n'y avait pas de manifestants en vue. Beşiktaş était vide. Alors que je marchais, neuf ou dix policiers qui se reposaient sur le trottoir m'ont dit de rentrer chez moi. Je pense qu'ils ont cru que j'étais un manifestant. J'ai continué sans m'arrêter. Ils ont commencé à me lancer des insultes. Sept d'entre eux m'ont soudain sauté dessus. Ils m'ont mis à genoux et ils m'ont attaché les mains derrière le dos avec des menottes en plastique. Ils m'ont frappé au visage et donné des coups de pied dans les jambes à plusieurs reprises. Puis ils m'ont soulevé, et m'ont malmené jusqu'au quai des ferrys pour Kadıköy, où un car de police était garé. Il n'y avait pas de caméras. Quand nous y sommes arrivés, ils m'ont roué de coups.

Il était minuit cinq quand ils m'ont mis dans le car avec six ou sept autres personnes. L'une d'entre elles avait le nez cassé. Je sentais que mon œil était gonflé. Un autre homme arrêté a enlevé son tee-shirt et l'a pressé sur ma tête en disant aux policiers que je saignais. Une femme leur a dit que j'avais besoin d'un médecin. Les policiers n'ont rien fait. Ils ont remplacé les menottes en plastique qui s'étaient cassées pendant qu'ils me passaient à tabac par des menottes en métal. Je suis resté dans le car, dans cet état, pendant deux heures. Mes yeux larmoyaient constamment. Je sentais qu'ils étaient injectés de sang. Cinq d'entre nous avons été emmenés en bateau jusqu'à Balat, puis jusqu'à l'hôpital d'Istinye. Je n'ai pas pu voir un médecin tout seul, il y avait toujours un ou deux policiers dans la salle. Le médecin ne m'a pas examiné, j'ai dit que j'avais été passé à tabac. Le blanc de mes yeux était complètement injecté de sang. Une infirmière a mis des bandages autour de mon genou et de ma tête. J'ai eu un entretien avec une avocate bénévole à 5 heures 20. La police l'a empêchée de photographier mes blessures. J'ai ensuite été ramené en bateau à Beşiktaş avec les autres détenus, et nous avons pris un minibus jusqu'à la Direction de la sécurité de Beşiktaş, où on nous a fait attendre pendant deux heures. J'ai pu faire une déposition à 7 heures. J'ai été libéré à 7 heures 30. »

Le journaliste **Gökhan Biçici** a déclaré à Amnesty International qu'il avait été passé à tabac sur les lieux d'une manifestation à Istanbul le 16 juin, puis qu'il avait été détenu de façon non-officielle pendant plusieurs heures avant d'être transféré en garde à vue officielle³².

« J'étais à Şişli vers 4 heures du matin. Le parc Gezi avait été évacué la veille, et les manifestants avaient été appelés à se regrouper à Taksim. Je me tenais à l'angle de la

rue Rumeli et de la rue Halaskargazi, à côté de la police. Il y avait des groupes de manifestants des trois côtés. J'avais une caméra et je filmais en direct pour IMC TV (une chaîne d'information indépendante en Turquie). J'avais ma carte de presse IMC autour du cou. Vers 17 heures 30, un officier de police antiémeute gradé est venu vers moi et m'a insulté « Presse, va te faire foutre ! ». Il a arraché ma carte de presse. Il a pris mon masque à gaz et mon casque, ainsi que mon ipad. Il a détruit mon masque et mon casque en les piétinant. Il a ouvert mon sac et renversé la solution [qui sert en cas d'exposition au gaz lacrymogène]. À ce moment-là, un journaliste est arrivé et nous a pris en photo. Il a dit au policier qu'il me connaissait, que j'étais journaliste. J'ai appelé ma chaîne, je leur ai dit que j'avais été arrêté dans la rue et que j'allais peut-être être emmené dans un commissariat à Taksim. Les policiers marchaient contre les manifestants en utilisant du gaz lacrymogène. Ils portaient des masques, mais la police avait pris le mien. Il y avait du gaz lacrymogène partout. Deux policiers m'ont entraîné avec eux sur 500 mètres. Puis ils se sont arrêtés. J'ai tweeté que j'avais été arrêté depuis mon portable. La chaîne m'a appelé et j'ai fait un reportage en direct sur ce qui m'arrivait. Les policiers antiémeute qui me tenaient m'ont dit qu'ils ne savaient pas pourquoi j'étais là, mais que leur supérieur leur avait ordonné de me garder. Il était alors entre 18 heures 30 et 19 heures. Mon avocat et une personne de la chaîne étaient en route. Nous étions deux personnes en état d'arrestation à cet endroit : moi-même et un photographe indépendant.

La police a lancé une nouvelle intervention contre les manifestants, et on m'a donné un masque à gaz. Un chef de la police est alors venu me voir. Il m'avait vu prendre une photo avec mon téléphone et m'a dit que je ne pouvais pas faire cela. J'ai demandé : « Suis-je en état d'arrestation ? Cela fait deux heures que je suis là. » Il a répondu : « Je vais te fourrer ce téléphone dans le cul ». Il a dit aux autres policiers : « Emmenez-le dans un immeuble et finissez-le. » Le chef m'a frappé, ainsi que deux autres policiers. J'ai reçu des coups de matraque, de poing et de pied. J'étais terrifié, je savais qu'ils allaient peut-être vraiment me passer à tabac s'ils m'amenaient dans un immeuble. J'ai essayé de me protéger du mieux que j'ai pu, en couvrant ma tête et mes parties génitales. Je criais : « Je suis journaliste, ils me torturent, au secours ! » Des gens m'ont entendu et ont lancé des objets de leur fenêtre. Quelqu'un a filmé la scène depuis l'un des immeubles résidentiels³³. Ils ont arrêté de me battre, et m'ont attaché les mains dans le dos, avec des menottes en plastique. Un policier m'a dit : « Je veux te tuer, mais ce n'est pas le bon endroit. » La police m'a emmené devant l'hôtel Ramada et m'a fait monter dans un car de police. L'un des policiers m'a frappé au visage. J'avais encore les mains menottées dans le dos. Nous étions 12 dans le car. Nous avions tous le visage ensanglanté des coups reçus. Un policier est monté dans le car et a commencé à frapper les personnes avec sa matraque. Tout le monde était menotté dans le dos. J'ai protesté : « Je suis journaliste, vous ne pouvez pas faire cela. » Il était entre 20 heures et 20 heures 30. Les autres personnes détenues dans le car m'ont dit que des policiers étaient déjà montés pour battre des gens avant que j'arrive.

Une personne dans le car faisait une crise d'asthme et était très mal en point. Il y avait une ambulance, et j'ai pu être examiné. J'avais des blessures à la tête et je saignais de l'aîne. On m'a dit que j'avais de la chance. À quelques centimètres près, j'aurais pu perdre un œil ou avoir un testicule éclaté. La police a remplacé mes menottes en plastique par des menottes en métal et le car a démarré. Nous sommes

d'abord passés par l'hôtel Point à Talimhane, pour rejoindre d'autres cars de police à bord desquels d'autres personnes étaient détenues. Puis ils nous ont emmenés devant le centre culturel d'Atatürk sur la place Taksim, d'où nous sommes allés à Karaköy. Ils y ont fait descendre une personne. J'ai entendu un policier dire au chauffeur : « Descends, on va balancer du gaz lacrymogène dans le car et les laisser crever. » Ils ne l'ont pas fait. Nous avons été amenés à Dolmabahçe, puis à la Direction générale de la sécurité sur l'avenue Vatan. Il était entre minuit et minuit et demi. Il y avait trois ou quatre cars remplis de détenus garés au même endroit.

Quand nous sommes arrivés, un policier en civil est monté dans le car et a dit : « Est-ce que Gökhan Biçici est ici ? » J'ai appris après coup que ma chaîne avait contacté un député qui avait évoqué mon arrestation avec le ministre de l'Intérieur. Apparemment, le ministre de l'Intérieur avait déclaré qu'il allait se pencher sur l'affaire. Le ministre avait été informé vers 21 heures, mais on avait réussi à me localiser au bout de trois heures seulement.

Ils m'ont alors fait descendre du car et m'ont enlevé les menottes. Il y avait beaucoup de personnes arrêtées sur place. Un homme avait été arrêté près de l'hôpital allemand, situé sur la partie Cihangir de Taksim. Son visage était gonflé et couvert de bleus. Il m'a dit que des policiers lui avaient donné des coups de pied à la tête alors qu'il était menotté. On m'a amené passer un examen médical, et quand j'en suis revenu, ils ont respecté toutes les procédures puis m'ont placé dans une cellule. Ils m'ont placé dans le département de lutte contre le terrorisme car il n'y avait plus de place ailleurs. C'était vers 3 heures, le lundi matin. Au matin du mardi, ils m'ont emmené faire une déposition auprès du bureau du procureur de Çağlayan. J'ai attendu longtemps, beaucoup de personnes étaient venues déposer. Quand mon tour est arrivé, le procureur était prêt. Il avait déjà visionné la vidéo montrant que j'avais été passé à tabac. J'ai dit que je voulais porter plainte car j'avais été passé à tabac, tout comme d'autres personnes, parce que nous étions journalistes et que c'était systématique. »

Gökhan Biçici a déclaré à Amnesty International qu'il avait déposé une plainte distincte, mais qu'à dater de la fin du mois d'août, il n'avait reçu aucune réponse du bureau du procureur.

Les journalistes **Eylem Düzyol** et **Fulya Atalay** ont expliqué aux représentants d'Amnesty International qu'ils ont été passés à tabac par des policiers alors qu'ils couvraient les manifestations d'Istanbul. Leur agression s'est passée dans la même zone et le même jour que l'agression du journaliste Gökhan Biçici.

Ils ont déclaré à Amnesty International qu'après avoir pris des photographies des manifestations du point de vue de la police, ils sont passés du côté des manifestants. « C'était à 16 heures 30 environ, la police a utilisé des canons à eau et du gaz lacrymogène, et a détruit la barricade des manifestants. Le gaz lacrymogène formait comme un nuage blanc et nous aveuglait. Les manifestants s'enfuyaient en courant et nous les avons suivis. Nous sommes entrés tous les deux dans un immeuble résidentiel, avec une autre personne que nous ne connaissions pas. Trois ou quatre policiers antiémeute nous ont suivis et ont commencé à passer à tabac cette personne. C'était un jeune homme de 20 ans tout au plus. Ils l'ont battu avec une

matraque, lui ont donné des coups de pied et l'ont giflé. Nous avons montré nos cartes de presse jaunes (fournies par l'État) à la police. Les policiers les ont regardées, puis ils ont commencé à nous frapper. L'un d'eux m'a [Eylem] tiré les cheveux, et ils nous ont donné des coups de poing et des coups de pied, avant de nous faire sortir de l'immeuble. L'un des policiers a arraché le masque de Fulya alors qu'il y avait du gaz partout. Nous disions sans arrêt que nous étions journalistes, mais ils ont continué à nous frapper. Le passage à tabac a continué pendant cinq à dix minutes, après quoi les policiers se sont repliés, et ceux qui nous battaient sont repartis avec eux. Nous avons tenté de nous éloigner du gaz lacrymogène. La manifestation continuait et c'était difficile de marcher dans les rues. Nous sommes d'abord allés dans un autre immeuble résidentiel et nous nous sommes reposés 20 ou 30 minutes avant de repartir. Mon domicile [Eylem] était proche, et nous l'avons atteint vers 18 heures. Le lendemain, nos contusions s'étaient étendues. Nous sommes allés à l'hôpital et nous avons obtenu un certificat médical. Nous avons porté plainte 10 jours plus tard. Nous n'avons pas reçu de réponse du procureur.³⁴

Alp Buğra Bahadır Gültekin, correspondant pour le quotidien *Radikal*, a déclaré à Amnesty International qu'il a été passé à tabac par la police alors qu'il couvrait les manifestations de Taksim à Istanbul.

« C'était à 1 heure du matin, le dimanche 23 juin. J'étais sur une rue adjacente à la rue İstiklal [la rue piétonne principale à Taksim]. La police avait utilisé du gaz lacrymogène et je courais pour y échapper, en même temps que les manifestants, tout en vomissant – je n'avais pas de masque à gaz. La police nous a rattrapés et j'ai dit : « Je suis journaliste ! » Le policier antiémeute a répondu « J'emmerde la presse ! », et m'a donné des coups de matraque et des coups de pied. Je suis tombé à terre. Il a continué à courir mais d'autres officiers sont passés près de moi et m'ont frappé au passage. En tout, sept ou huit policiers m'ont frappé. J'avais neuf ou dix marques de coups différents sur mon corps. Après le passage de la police, je me suis levé et j'ai titubé jusqu'à un restaurant où je me suis écroulé à une table. J'ai pu appeler des amis qui sont venus me chercher pour me ramener chez moi. Je suis allé à l'hôpital Bağcılar Medipol le lendemain pour obtenir un certificat médical. Je suis revenu plus tard à l'endroit où la police m'a passé à tabac. J'ai parlé à un commerçant et j'ai réussi à avoir un enregistrement de vidéosurveillance qui montre les policiers me frappant, ainsi que d'autres personnes.³⁵ J'ai porté plainte contre la police et j'attends toujours une réponse. »

Lors d'un incident séparé, Alp Buğra Bahadır Gültekin a été détenu la nuit du 3 août pendant une heure par la police sur les lieux des manifestations à Taksim.³⁶

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La réponse violente des autorités turques aux manifestations du parc Gezi a provoqué l'indignation à la fois en Turquie et à l'étranger, et a considérablement sapé la crédibilité du Parti de la justice et du développement qui affirme gouverner de façon responsable et dans le respect des droits. Au contraire, cette réaction a démontré une intolérance profonde face aux voix dissidentes.

La répression du mouvement de protestation du parc Gezi a donné lieu à diverses catégories de violations des droits humains, dont certaines ont été commises à très grande échelle. Le droit de réunion pacifique a été systématiquement bafoué, et les violations du droit à la vie, à la liberté et à ne pas être soumis à la torture ou autres mauvais traitements ont été nombreuses.

Il apparaît déjà que la grande majorité des exactions policières resteront impunies, tandis que les personnes ayant organisé les manifestations ou y ayant participé ont été vilipendées et violentées et font maintenant l'objet de poursuites basées sur des chefs d'inculpation injustes ou disproportionnés. Ceux qui ont aidé des manifestants ou diffusé des informations sur les manifestations – médecins, avocats, journalistes et même commerçants – ont été menacés et harcelés.

Les autorités turques doivent changer de cap. Elles doivent respecter le droit de manifester pacifiquement et garantir que les manifestations soient encadrées par la police de façon responsable.

Amnesty International exhorte donc les autorités turques à :

RECOMMANDATIONS AUX AUTORITÉS TURQUES

Garantir le droit à la liberté de réunion pacifique à tous les individus sous leur juridiction qui souhaitent exprimer leurs opinions de façon pacifique, dans le respect du droit international relatif aux droits humains

- Réviser en profondeur la Loi relative aux rassemblements et aux manifestations ainsi que son application, et effectuer les révisions nécessaires dans le respect du droit international relatif aux droits humains et des normes s'y rapportant, comme les lignes directrices sur la liberté de réunion pacifique élaborées par l'OSCE ;
- Garantir que les autres lois, y compris la législation antiterroriste, ne soient pas utilisées pour poursuivre des individus pour l'exercice de leur droit à organiser et à participer à des réunions pacifiques ;
- Garantir que personne ne puisse être détenu ou poursuivi pour des activités protégées par le droit à la liberté de réunion pacifique ;
- Retirer les dispositions de la Loi relative aux rassemblements et aux manifestations qui érige en infraction pénale la participation à des manifestations pacifiques, et notamment le refus de se disperser après sommation (article 32) ;

- Garantir que les personnes qui n'ont pas commis ou encouragé d'acte violent ne soient pas menacées de détention ou de poursuites même si d'autres participants au rassemblement deviennent violents ou causent des troubles à l'ordre ;

L'encadrement policier des manifestations

- La police doit travailler en amont des rassemblements avec les organisateurs pour identifier et minimiser les risques potentiels de conflits ou de débordements ;
- Les réponses de la police devraient inclure un choix large de possibilités, dont celle de ne pas intervenir, dans le cas où une intervention augmenterait les risques d'affrontements. L'usage de la force pour disperser les rassemblements violents devrait être limité, et autorisé uniquement en dernier recours, si les autres moyens de dispersion restent sans effet ou ne permettent pas d'escompter le résultat désiré. ;
- La police devrait avoir recours à la médiation et à la négociation pour désamorcer les conflits avant de recourir à la force ;
- Si l'usage de la force est inévitable, pour préserver la sécurité de tierces personnes par exemple, il est nécessaire de le restreindre au minimum, dans le respect du Code de conduite des Nations unies pour les responsables de l'application des lois ;
- Développer, en collaboration avec des experts, des directives détaillées concernant l'usage des équipements antiémeute, et les publier ;
- Parmi les responsables de l'application des lois, seuls ceux qui sont rigoureusement entraînés et très strictement encadrés selon des normes professionnelles conformes à celles des Nations unies et de l'OSCE pour le recours légitime à la force devraient être autorisés à manipuler du matériel susceptible de causer des blessures ou même d'entraîner la mort comme des balles en caoutchouc, du gaz lacrymogène (produits chimiques irritants pulvérisés ou utilisés comme projectiles), des grenades assourdissantes, communément appelées « flash bangs », des matraques, des canons à eau et d'autres véhicules blindés ;
- Les types d'équipements utilisés pour disperser un rassemblement doivent être choisis avec précaution et leur usage doit être justifié, proportionnel, légal et responsable ;
- Chaque utilisation d'un tel équipement doit être attentivement supervisée par les autorités et doit se conformer aux critères de nécessité et de proportionnalité imposés par le droit international concernant l'usage de la force ;
- Garantir qu'une assistance et des soins médicaux soient prodigués le plus rapidement possible à toutes les personnes blessées ou affectées ;
- Garantir la sécurité des journalistes et ne pas entraver leur travail sur les lieux des manifestations ;
- Mettre un terme aux détentions non officielles et garantir le transfert de tous les détenus vers des lieux de détention officiels, ainsi que leur accès immédiat à un avocat ;

- Faire en sorte qu'à tout moment tous les agents de police soient identifiables lorsqu'ils encadrent des manifestations, par un système de badge d'identité visible sur leurs uniformes, y compris sur les équipements spéciaux comme les casques ou les uniformes renforcés ;
- Les policiers en civil effectuant des arrestations ou des contrôles d'identité doivent s'identifier auprès de l'individu concerné et, sur demande, des témoins de la scène.

Lutter contre les violations des droits humains par les responsables de l'application des lois

- Ouvrir des enquêtes approfondies et impartiales pour tous les cas de mauvais traitements présumés par des fonctionnaires, et traduire les responsables en justice ;
- Appliquer les directives du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture, en mettant en œuvre un mécanisme indépendant de surveillance des lieux de détention grâce à des inspections régulières et inopinées
- Mettre en place un mécanisme véritablement indépendant et efficace chargé d'examiner les plaintes contre la police :
 - Le mécanisme ne devrait avoir aucune connexion structurelle ou organisationnelle avec la police, et prendre la forme d'un organe public non ministériel et indépendant, par exemple un bureau du médiateur chargé de questions liées à la police, ou un organe indépendant en charge des plaintes contre la police ;
 - Un tel organisme devrait être doté d'effectifs suffisants, dirigé par des professionnels à la compétence, l'impartialité, l'indépendance, le degré d'expertise et l'intégrité reconnus, n'appartenant pas à des organes chargés de l'application de la loi. Il devrait pouvoir disposer de son propre corps d'enquêteurs experts indépendants pour traiter les plaintes.

RECOMMANDATIONS AUX GOUVERNEMENTS IMPLIQUÉS DANS DES TRANSFERTS D'ÉQUIPEMENTS ANTIÉMEUTES À LA TURQUIE

- Interdire immédiatement les exportations ou les transferts d'agents chimiques irritants et de projectiles à impact cinétique utilisés dans des opérations antiémeutes aux agences chargées de l'application des lois turques jusqu'à ce que les autorités turques autorisent l'ouverture d'enquêtes diligentes, indépendantes et impartiales sur les allégations d'un usage arbitraire ou excessif de la force, et fassent la preuve de leur engagement à n'utiliser ce matériel que dans le strict respect des normes internationales.

*Traduction réalisée par AI France d'extraits de :
EUR 44/022/2013 – Gezi Park protests – Brutal denial of the right to peaceful assembly in Turkey
Janvier 2014*

NOTES

¹ Voir Hürriyet, «Taksim Dayanışması'dan talep metni», 5 juin 2013.
<http://www.hurriyet.com.tr/gundem/23439555.asp>

² Voir Bianet, « Erdoğan: Taksim'e Cami de Yapacağız », 2 juin 2013.
<http://www.bianet.org/bianet/siyaset/147142-erdogan-taksim-e-cami-de-yapacagiz>

³ Voir Radikal, « Gezi eylemlerinin bilançosu açıklandı », 23 juin 2013.
http://www.radikal.com.tr/turkiye/gezi_eylemlerinin_bilancosu_aciklandi-1138770

⁴ Voir Hürriyet Daily News, «UN secretary-general urges calm and dialogue in Turkey protests», 11 juin 2013.
<http://www.hurriyetdailynews.com/un-secretary-general-urges-calm-and-dialogue-in-turkey-protests.aspx?pageID=238&nid=48648>; et la déclaration du Secrétaire général sur la situation en Turquie, le 18 juin 2013. <http://www.un.org/sg/statements/?nid=6913>.

Lors d'un entretien avec la TESK (Confédération turque des commerçants et des artisans) le Premier ministre aurait déclaré : « Nous n'avons pas répondu aux coups de poing par des coups de poing. À partir de maintenant, les forces de l'ordre agiront différemment. Elles seront tenues responsables de leurs actes. » Disponible ici <http://www.aksam.com.tr/siyaset/basbakan-erdogan-olaylarin-istihbaratini-3-ay-once-aldik/haber-215118>

⁵ Voir la citation de cette déclaration dans un article de la BBC, « Türkçe, Erdoğan: Tencere, tava çalanlar yargıya taşınmalı », 21 juillet 2013, http://www.bbc.co.uk/turkce/haberler/2013/07/130721_erdogan_gezi.shtml. Pour les poursuites pénales concernant les soutiens aux militants manifestés par des bruits de casseroles, voir Milliyet, Tencere-tavada ilk dava açıldı, 20 août 2013. <http://gundem.milliyet.com.tr/tencere-tavada-ilk-dava-acildi/gundem/detay/1752224/default.htm>

⁶ Voir Radikal, « Başbakan Erdoğan: Twitter denen bir bela var », 2 juin 2013.
http://www.radikal.com.tr/politika/basbakan_erdogan_twitter_denem_bir_bela_var-1135952
Dans son discours au rassemblement de Kazlıçeşme à Istanbul le 16 juin 2013, le Premier ministre Erdoğan a déclaré : « Nous savons très bien qui a envoyé les 30 000 soldats sur la place Taksim. Nous savons très bien qui sont ceux qui fomentent des complots terroristes dans leurs propres hôtels, nous les connaissons très bien, ceux qui les hébergent. Ne doit-on pas leur faire rendre des comptes ? Si nous n'agissons pas, le peuple nous demandera des comptes pour cela. » Discours complet : <http://www.akparti.org.tr/site/haberler/biz-yuzde-yuzun-hukumetiyiz/46043>

⁷ Association médicale turque, *The Health Status of the Demonstrators*, 15 juillet 2013:
<http://www.tb.org.tr/index.php/Haberler/veriler-3842.html>

⁸ Voir « Hürriyet, Egemen Bağış'tan Taksim protestolarıyla ilgili açıklama », 16 juin 2013. Disponible sur : <http://www.hurriyet.com.tr/gundem/23517868.asp>

⁹ Voir Association médicale turque, *The Health Status of the Demonstrators*, 15 juillet 2013.

¹⁰ Voir Anadolu Ajansı, « Gezi Parkı için referandum mümkün », 13 juin 2013. Disponible sur : <http://www.aa.com.tr/tr/manset/192568--gezi-parki-icin-referandum-mumkun> Gezi Park

¹¹ Ethem Sarıgül est décédé le 14 juin après avoir reçu une balle de 9 mm dans la tête le 1^{er} juin au cours d'une manifestation à Ankara. Abdullah Cömert (22 ans) est décédé le 4 juin suite à l'intervention de la police dans une manifestation à Ankara. Au cours de l'intervention, le 3 juin, Cömert a reçu de nombreux coups dans la tête. Ali İsmail Korkmaz (19 ans) a été frappé avec brutalité par des personnes habillées en civil après avoir tenté de fuir face à l'intervention de la police dans une manifestation à Eskişehir, le 3 juin. Il aurait souffert d'une hémorragie cérébrale. Korkmaz est décédé le 10 juillet. Des témoins ont déclaré que dans le groupe de personnes qui ont passé à tabac Ali İsmail Korkmaz se trouvaient des officiers de police en civil et des civils. Deux autres décès ont également été signalés : le sergent de police Mustafa Sarı est tombé d'un pont en cours de construction d'une

hauteur de 5 mètres à Adana le 5 juin. Il est décédé le lendemain, le 6 juin. Il a été rapporté que Mustafa Sari était tombé alors qu'il poursuivait des manifestants qui fuyaient la police. Mehmet Ayvalıtaş (20 ans) a été percuté par une voiture qui était lancée au milieu d'un groupe de manifestants le 3 juin à Istanbul. Mehmet Ayvalıtaş a est décédé à l'hôpital le jour-même. Il semble que ces deux décès soient des accidents sans rapport avec des affrontements entre des manifestants et la police.

¹² Voir Milliyet, « Polis destan yazdı », 25 juin 2013. Disponible sur : <http://siyaset.milliyet.com.tr/polis-destan-yazdi/siyaset/detay/1727367/default.htm>

¹³ La Turquie a ratifié le PIDCP le 23 septembre 2003, la CEDH en 1954 et la Convention contre la torture le 2 août 1988

¹⁴ Principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois. Disponible sur : <http://www2.ohchr.org/french/law/armes.htm>

¹⁵ Amnesty International publiera prochainement un rapport détaillé sur les risques relatifs aux droits humains des armes « moins mortelles ».

¹⁶ Sur la base des recommandations d'Amnesty France quant à l'utilisation du Flashball. Voir Amnesty International, Lanceur de balles de défense (de type Flashball). Disponible sur : <http://www.amnesty.fr/AI-en-action/Violences/Mauvais-traitements/Presentation/Lanceur-balles-defense-Flashball>

¹⁷ Voir Nurol Makina ve Sanayi A.Ş., « véhicule antiémeute TOMA », disponible sur : <http://www.nurolmakina.com.tr/en/products/internal-security/toma.html>

¹⁸ Voir T24, « Polise 400 bin biber gazı, 60 yeni TOMA geliyor », 13 août 2013. Disponible sur : <http://t24.com.tr/haber/polise-400-bin-biber-gazi-60-yeni-toma-geliyor/236728>

¹⁹ Vidéos sur : <http://webtv.hurriyet.com.tr/20/50932/0/1/alman-hastanesi-ne-toma-li-mudahale.aspx> ;
et : <http://www.youtube.com/watch?v=qfpGoi4chAU>

²⁰ Voir NTV, « Vali Mutlu: İlaçlı su, kimyasal değil », 16 juin 2013. Disponible sur : <http://www.ntvmsnbc.com/id/25449362/>

²¹ Voir Hürriyet Daily News, « Substance in water cannons in Gezi Park protests harmful and criminal, experts say », 18 juin 2013. Disponible sur : <http://www.hurriyetdailynews.com/substance-in-water-cannons-in-gezi-park-protests-harmful-and-criminal-experts-say.aspx?pageID=238&nid=49009>

²² Voir Milliyet, « Devletin gazı 20 günde bitti », 19 juin 2013. Disponible sur : <http://gundem.milliyet.com.tr/devletin-gazi-20-gunde-bitti/gundem/detay/1724846/default.htm>

²³ Voir T24, « Polise 400 bin biber gazı, 60 yeni TOMA geliyor », 13 août 2013. Disponible sur : <http://t24.com.tr/haber/polise-400-bin-biber-gazi-60-yeni-toma-geliyor/236728>

²⁴ Voir Milliyet, « Devletin gazı 20 günde bitti », 19 juin 2013. Disponible sur : <http://gundem.milliyet.com.tr/devletin-gazi-20-gunde-bitti/gundem/detay/1724846/default.htm>

²⁵ D'après certaines sources, la circulaire comprenait des mesures à mettre en œuvre avant d'utiliser du gaz lacrymogène, par exemple avertir de manière audible les manifestants afin de permettre à ceux qui le souhaitent de

31 Mouvement de protestation du parc Gezi
Le droit de réunion pacifique violemment bafoué en Turquie

quitter les lieux, utiliser les canons à eau plutôt que du gaz lacrymogène, et empêcher l'usage du gaz lacrymogène près des écoles, crèches, hôpitaux et hospices. Voir BBC Türkçe, « Biber gazı kullanımı konusunda genelge », 27 juin 2013, disponible sur : http://www.bbc.co.uk/turkce/haberler/2013/06/130627_biber_gazi_genelgesi.shtml

26 Entretien avec le docteur Şebnem Korur Fincancı, le 5 août.

27 *Abdullah Yaşa et autres c. Turquie* (requête n°44827/08), décision du 16 juillet 2013, paragraphes 48-50. Disponible en français sous : <http://hudoc.echr.coe.int/sites/eng/pages/search.aspx?i=001-122368>

28 Voir Cour européenne des droits de l'homme, *Ali Güneş c. Turquie* (Requête n°9829/07), arrêt du 10 avril 2012. Disponible sur : <http://hudoc.echr.coe.int/sites/fra/pages/search.aspx?i=001-110262>; et l'affaire *Abdullah Yaşa et autres c. Turquie* (requête n°44827/08). Disponible en français sous : <http://hudoc.echr.coe.int/sites/eng/pages/search.aspx?i=001-122368>

29 Voir par exemple Gerçek Gündem, « Ahmet Şık başından vuruldu », 31 mai 2013. Disponible sous : <http://www.gercekgundem.com/?p=548398>

30 Entretien avec Burak Ünveren, 19 juin 2013.

31 Recherches connues sous le nom de GBT (Genel Bilgi Toplama) d'informations détenues sur les personnes par l'État, et notamment le casier judiciaire.

32 Entretien du 26 juin 2013

33 Vidéo disponible sous : <http://www.youtube.com/watch?v=eC9-Z7gw3DA>

34 Entretien avec Eylem Düzyol et Fulya Atalay, 18 juillet 2013.

35 Voir Radikal, « Gelen vurdu giden vurdu », 23 juin 2013. Disponible sur : http://www.radikal.com.tr/hayat/gelen_vurdu_giden_vurdu-1138794

36 Voir Hürriyet, « Alp Buğra Bahadır Gültekin gözaltına alındı », 3 août 2013. Disponible sur : <http://www.hurriyet.com.tr/gundem/24454246.asp>